



**DEL 22-033**

P.O.

DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

**Le 30 mars 2022**

DATE D'AFFICHAGE

**Le 30 mars 2022**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

**En exercice : 27**

**Présents : 24**

**Votants : 27**

L'an deux mille vingt deux

Le cinq avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Eric ANDRE, Alain GUICHET, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Philippine DANGRÉAUX, Stéphane DALIVOUST, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNÉ, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 13 avril 2022.

et que la convocation au Conseil a été faite le : 30 mars 2022

**ETAIENT ABSENTS**

Jérôme DELISLE donne pouvoir à Louis MASSARD, Nicolas ROUGET donne pouvoir à Damienne FLEURY, Pascale FÉGER donne pouvoir à Jean-Philippe GUYON.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Maryse BAY BAY.

\*\*\*\*\*

**OBJET : Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : Madame le Maire

La commune d'Yvré l'Évêque a décidé de confier à nouveau à des agents l'entretien des locaux de la mairie et de la Palestre, mettant fin à plusieurs années de sous-traitance de cette activité.

En parallèle, la commune a décidé de confier l'entretien des vestiaires de football du personnel de ménage, plutôt qu'aux agents des services techniques, qui pourront se mobiliser davantage sur des missions relevant de leur cœur de métier (espaces verts, entretien des bâtiments).

Un appel à candidature a été lancé auprès des agents de la commune, conformément aux engagements pris dans le cadre du groupe de travail relatif à la mise en œuvre des 1.607 heures.

Deux agents ont témoigné un intérêt pour ces missions qui leur permettront d'augmenter leur temps de travail fixe et d'améliorer leurs conditions de travail

Aussi, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

POSTE EXISTANT	MODIFICATION PROPOSEE	Missions confiées
Adjoint technique territorial 10h00 semaine	Adjoint technique territorial 17h30 semaine	Heures de ménage mairie et vestiaires foot
Adjoint technique territorial 27h30 semaine	Adjoint technique territorial 30h00 semaine	Ménage Palestre et vestiaires foot

